

nent leur Dieu. A peine ont-elles repoussé les dernières grâces, que le démon les environne de tranchées; c'est-à-dire, que tout autour d'elles se dressent des pièges et des murs de séparation qui les rendent inaccessibles à la lumière d'en haut. Enfermées et resserrées de toutes parts, il n'y a plus d'issue pour la conscience, et la volonté endurcie tombe subjuguée sous son propre poids. Il ne reste plus pierre sur pierre, c'est-à-dire que les œuvres aussi bien que les espérances se dissipent, et tout l'édifice spirituel s'écroule dans la poussière de la perte.

A la pensée de ces périls, ayons pitié des âmes qui s'égareront, et prions le Seigneur d'opérer en nous une parfaite conversion.

LES FABRIQUES

Quelques personnes ont paru surprises de nos articles sur les fabriques et les marguilliers. Ces articles renversaient toutes leurs idées sur la nature des biens paroissiaux. Pourtant, ce que nous avons écrit n'est pas autre chose que l'expression fidèle de la doctrine de l'Eglise, et n'est contredit par aucune loi de notre pays.

Un journal de Québec, *le Canadien*, a parlé de nos théories. Nous n'avons pas de théorie à nous sur cette question; nous avons simplement interrogé les conciles, les canonistes, les légistes du Canada, et tous nous ont fait la même réponse: les biens des fabriques sont des biens ecclésiastiques; les marguilliers, représentants de l'évêque, administrent ces biens en son nom, et leurs assemblées sont purement ecclésiastiques.

Qu'a-t-on à répliquer à cela? que les paroissiens sont les vrais propriétaires des biens de fabrique, parce que ces biens sont leurs dons?

On n'a pas, que nous sachions, répondu autre chose.

Mais voyons, soyons sérieux!

Niera-t-on à l'Eglise le droit de posséder? Le pape était-il propriétaire des Etats pontificaux? D'où sont venus ces territoires? D'où sont venus tous les biens de l'Eglise: ses temples, ses abbayes, ses trésors, ses séminaires, n'est-ce pas de ses fils qui